

ABONNEMENT.

PARQUÉ :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POSTE :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 39 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Novembre 1879.

En 1880.

Pendant que nos hommes politiques s'épuisent et s'usent en stériles discussions, et emploient leur énergie à persécuter les uns et à révoquer les autres ; pendant que les partis s'injurient, que les forces vives de la France se désagrègent, le temps marche, dit la Patrie, et dans quelques semaines va s'ouvrir l'année critique.

L'an 1880 sera une véritable année d'expérimentation, d'épreuves pour le pays.

En effet, les électeurs à tous les degrés seront convoqués sur toute l'étendue du territoire.

Il sera procédé au renouvellement des conseils municipaux.

Puis il faudra réélire les maires ; un peu plus tard, aura lieu l'élection des conseils généraux.

Et enfin, très-probablement, nous aurons les élections générales des députés, puis qu'on s'attend à une dissolution.

Depuis longtemps, les radicaux et leurs amis prennent leurs dispositions. Dans toutes les communes, il existe un comité qui reçoit des instructions spéciales.

Les dossiers des candidats probables se forment.

La propagande rouge va son train.

Nul n'ignore qu'il existe à Paris plusieurs comités qui centralisent les renseignements sur les fonctionnaires de tous ordres : préfets, sous-préfets, maires de grandes villes, officiers supérieurs, magistrats, etc.

A l'heure voulue, toute l'armée radicale sera prête.

Qu'ont fait les conservateurs ? Rien, que nous sachions.

Il est temps cependant que l'on y songe.

Ne l'oublions pas, ce sont les conseillers municipaux qui nomment les maires ; ceux-ci seront donc ce que seront les conseillers, comme les sénateurs seront ce que seront

les conseillers généraux et les délégués municipaux.

Occupons-nous donc des futures élections municipales, car de ces élections dépend le salut ou la perte de la France.

Chronique générale.

POURSUITES CONTRE M. BAUDRY-D'ASSON.

On lit dans le Temps :

« Nous apprenons que M. Baudry-d'Asson, député légitimiste du département de la Vendée, serait poursuivi comme organisateur principal de la manifestation séditieuse qui a eu lieu au banquet royaliste de Challans en Vendée.

« Si nous sommes bien informés, M. Baudry-d'Asson serait déféré à la cour d'assises de la Seine — le délit ayant été commis à Paris — sous l'inculpation d'excitation à la guerre civile.

« Le délit ayant été commis en l'absence des Chambres, dans l'intervalle des deux sessions, l'inviolabilité parlementaire est suspendue et la poursuite peut s'exercer sans autorisation préalable de la Chambre des députés. »

— M. Gambetta a eu avant-hier une longue conférence au Palais-Bourbon avec MM. Lepère, de Freycinet et le général Gresley. Sans avoir la prétention de savoir ce qui s'est dit dans cette réunion, nous ne pouvons que constater que le ministre de la guerre est sorti du cabinet de M. Gambetta bien avant ses deux collègues, en annonçant qu'il saisirait la première occasion pour donner sa démission.

— A la suite de plusieurs conciliabules tenus par un grand nombre de députés de la gauche, il a été décidé qu'on demanderait au gouvernement une satisfaction au sujet de l'affaire Gent ; cette satisfaction sera, croyons-nous, le départ du ministre de l'amiral Jauréguiberry.

— A l'occasion de la destitution de M. Gent, la presse et la presse radicale surtout se livre à une liberté de langage qui est sans exemple.

Le *Mot d'Ordre* constate le « trouble flagrant du cerveau » qui éclate dans tous les actes de ministres atteints « d'aliénation mentale ». Il constate que « les médecins sont appelés », et il attribue à ces derniers le mot d'ordre, donné partout, d'éviter « les débats irritants, et de ne parler de quoi que ce soit, de peur d'amener une crise ». Il ne faut pas, prétend-on, « contrarier les gens quand ils sont dans cet état », mais « il est pourtant dur pour un grand pays d'en être réduit à ne plus bouger, parce qu'il a plu au chef de l'exécutif de choisir une dizaine de pensionnaires de Charenton pour le gouverner ».

Sous le bénéfice de ces observations, le *Mot d'Ordre* poursuit :

« Trouver le mardi un homme bon pour être gouverneur, déclarer publiquement le jeudi qu'il n'est qu'une affreuse canaille, puis, le samedi, insinuer qu'on est son ami tout de même, et que si on le déshonore, c'est tout simplement pour que les bons nègres de la Martinique ne puissent pas danser la *Bamboula* ; c'est, il faut le reconnaître, une politique qui rappelle fort le récit sans queue ni tête des *Deux Aveugles*.

« A partir d'aujourd'hui, nous vivons en pleine fantaisie. Il est impossible de prévoir ce qui peut arriver. Tout ce qu'a fait le gouvernement hier, il peut le démentir après-demain, et déclarer que c'était idiot. On n'est jamais bien jugé que par soi-même.

« Si j'étais fonctionnaire, je ne serais pas du tout tranquille en recevant ma nomination à quelque poste. Voilà M. Challemel-Lacour qu'on vient de faire ambassadeur. A sa place, je n'ouvrerais jamais sans trembler le *Journal officiel* ; car il n'est pas du tout certain que nous n'y lisions un de ces matins la note suivante :

« Nous avons le devoir de prévenir le public que les gens délégués par nous la semaine dernière près des puissances étrangères, sont des gredins accomplis. Nous

avertissons les personnes chez qui ils se rendraient, que nous ne répondons pas de l'argenterie. »

« Le gouvernement nous ménage toutes les surprises. Puisqu'il en est venu à se combattre lui-même, espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Un de ces jours, M. Ferry déclarera qu'il n'a jamais vu rien d'aussi inepte que l'article 7 ; M. Waddington s'étonnera qu'un homme ait poussé l'aberration jusqu'à prétendre que l'amnistie était une question enterrée, et M. Lepère affirmera qu'il a bien vu des préfets de police, mais que jamais il n'en a vu d'aussi ridicule que celui qu'il a nommé.

« Le ministère finira ainsi par rencontrer une fois la vérité. C'est ce jour-là qu'on attend pour le proclamer fou à lier. »

— L'affaire Gent prend décidément les proportions d'une crise gouvernementale.

L'exaspération de M. Gambetta, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, contre MM. Waddington et Jauréguiberry, qu'il rend seuls responsables de la révocation de son protégé, se traduit, dans les conversations qu'il a avec les députés et les hommes politiques qui vont lui rendre visite, par des imprécations d'une violence inouïe.

On fait circuler la copie d'une lettre que le président de la Chambre, « gardien naturel de la dignité de ses membres », aurait écrite au Président de la République pour protester contre l'injure faite à M. Gent.

Dans cette lettre modérée et courtoise dans la forme, mais parfaitement comminatoire quant au fond, M. Gambetta prie M. Grévy d'examiner dans sa sagesse si le moment n'est pas venu d'inviter les ministres à « installer enfin dans toutes les fonctions publiques des hommes absolument dévoués aux institutions nationales. »

Nous ignorons ce que l'honorable M. Grévy a pu répondre à cette mise en demeure, mais il faut s'attendre à voir les révocations recommencer avant peu dans toutes les branches des services publics.

— D'après l'*Estafette*, M. Grévy a beaucoup insisté auprès des députés qu'il a vu

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Les points de vue variés et charmants des bords du fleuve étaient familiers à cette petite société locale ; elle ne songeait même plus à les regarder.

Il leur fallait être aussi à M. de Madirau qui faisait à Bordeaux, depuis deux ans, de fréquents séjours, quoique ses terres maternelles fussent situées en Champagne, et le logis paternel à Paris. Un aimant, qui avait attiré déjà bon nombre d'imaginations, le retenait dans la grande ville commerçante et opulente.

Quoi qu'il en fut, le panorama toujours vert, d'une fraîcheur idéale, qui se déroulait devant ses yeux, semblait avoir le don de les fasciner, car, dès les premiers tours de roue du bateau à vapeur, il ne put les en détacher un instant.

L'air était vif, le soleil éclatant, et la poussière d'eau, qui s'envolait des grandes roues agitées, lui apportait au visage un parfum sauvage et rafraîchissant.

Les gais villages étaient assis dans la verdure comme des églises blanches au bord d'un sentier, et les stations coquettes se succédaient juste à point

pour en voir poindre une nouvelle quand la dernière disparaissait déjà.

La *Ville de Royan* stoppait ici et là, débarquant, embarquant des voyageurs, et c'était un joyeux mouvement sur le pont et sur la rive d'adieux échangés, d'accolades reçues, de bagages passés de mains en mains.

— Tous ces gens-là ont un but, je n'en ai plus ! pensait tristement Robert. Ils vont quelque part et ils savent ce qui les y pousse ; je ne sais trop où je vais, moi, et surtout je ne sais guère pourquoi je vais à Royan plutôt qu'ailleurs.

Royan lui importait fort peu, il n'y connaissait pas une âme qui l'attirât ; et voilà que, sur le bateau même, la rencontre de ces indifférents, qui raillaient sa misanthropie, le mettait mal à l'aise.

Que serait-ce donc s'il lui fallait se heurter toute une saison à ces amis mondains, qui n'ont échangé entre eux tout l'hiver que des politesses banales, à ces jeunes femmes, à ces douairières médiantes, dont un spécimen des plus réussis s'escrimait en ce moment même sur son compte ?

— Mieux vaudrait m'en aller tout de suite au désert ! pensait-il encore.

Il avait tiré de sa poche des journaux qu'il ne prit même pas la peine de parcourir, et, de son portefeuille, une lettre qu'il relut deux fois.

C'était, d'une grande écriture vieillie, des conseils devenus bien inutiles.

« Tes projets, mon cher fils, me préoccupent beaucoup, bien que tu m'accuses inconsidérément de les traiter à la légère. La femme dont tu veux faire ma fille n'a point les qualités que je rêve pour la compagne de ta vie. Je la vois, d'après tes descriptions, très-belle, ce qui est un écueil, un peu vaine, ce qui est une faiblesse, aimant éperdument le plaisir, ce qui est un malheur positif. Ta mère n'était point de ce caractère, et Dieu veuille, mon enfant, que ta femme ressemble à ta mère ! »

« La comtesse d'Anglejean porte un nom qui devrait lui apporter spontanément ma sympathie ; il se mêle à tous mes souvenirs d'enfance ; ce n'est toutefois qu'un rapprochement bizarre, car tu me l'as dépeinte toute rayonnante de jeunesse, cette belle veuve, et les dates qui hantent ma mémoire de vieillard ne concorderaient guère avec cet épanouissement. Je te demande d'imposer à ton cœur un peu d'abnégation, à ta raison un peu de sagesse, avant de faire une démarche positive qui engagerait à la fois ton honneur et ta liberté. L'idole elle-même ne saurait blâmer tes loyales hésitations sollicitées par un père qui désire passionnément ton bonheur. Crois-moi, Robert, il faut réfléchir longuement devant sa conscience et devant la vie qui s'ouvre avant de se jeter dans l'irréparable. »

Le jeune homme replia cette lettre dont il n'avait guère suivi les prescriptions, en s'adressant à

lui-même un sourire empreint d'ironique pitié.

— Il est trop tard ! murmura-t-il.

De temps à autre, pour secouer la mélancolie qui l'envahissait toujours davantage, il adressait quelques mots au capitaine Rovelou, lorsque ce dernier passait à sa portée.

Les sujets de conversation n'étaient pas bien variés entre cet homme du monde et ce digne loup de... Gironde : la marche du bateau, le nombre des embarquements, la rencontre des barques de pêche en faisaient à peu près tous les frais.

Ils s'aimaient beaucoup. Leur connaissance s'était faite d'une façon assez bizarre dix-huit mois auparavant, une nuit que Robert, encore peu familiarisé avec les rues de Bordeaux, s'était égaré dans les vieux quartiers au lieu d'entrer dans la ville riche.

Trois individus, peut-être ivres, peut-être mal-faiteurs, à coup sûr animés d'intentions douteuses, le croisèrent au détour d'une ruelle, le considérèrent d'abord, avec sa toilette de soirée, comme un événement et bientôt comme un plastron.

Ils entourèrent le jeune homme abasourdi, l'assailant de lazzis, de grossièretés et de provocations. Quand Robert, revenu de sa première surprise, voulut se frayer un passage, les poings en avant, le cercle se resserra, menaçant, un couteau brilla dans l'ombre, et une lourde main s'abattit sur la poche de son gilet en cœur.

pour qu'on laissât une trêve de quelques semaines au ministère.

— Un certain nombre d'amnistiés se montrent fort mécontents de la manière d'agir des comités institués pour leur venir en aide. La vérité est que le comité socialiste repousse avec soin tous les amnistiés qui pendant la déportation se sont distingués par la modération de leur conduite.

— Parmi les hauts fonctionnaires de l'administration des finances, menacés de révocation, on cite : M. de Saint-Guilhem, trésorier payeur général de la Sarthe; M. de James, trésorier général des Basses-Pyrénées, et M. de Rigny, trésorier général à Nice.

On reproche à M. de Saint-Guilhem d'être l'ami de M. Caillaux, ancien ministre des finances du 16 mai; le crime de M. de James est d'avoir été officier supérieur dans la garde impériale et de s'être héroïquement battu à Solferino, où il a été grièvement blessé. Quant à M. de Rigny, il a fait toute sa carrière dans l'administration des finances et s'est toujours tenu en dehors de la politique.

— On prétend que des députés des gauches se sont mis d'accord pour invalider l'élection de M. A. Ollivier, nommé dans les Côtes-du-Nord.

— On s'est beaucoup ému, dans les sphères politiques, d'un entrefilet de la *Republique française* qui se termine ainsi :

« Qui osera soutenir qu'il n'est pas temps de vider la Nouvelle Calédonie et de rompre une fois pour toutes avec la politique implacable? »

— M. Waddington n'a consenti, assurément, à conserver la présidence du conseil qu'à la condition expresse d'être libre de se retirer après l'ouverture de la session de 1880.

— Le passage de l'impératrice Eugénie à Paris n'aurait éveillé qu'un sentiment de respectueuse sympathie, s'il n'avait donné lieu à un fait enregistré avec empressement par les journaux bonapartistes, et que les partisans du prince Napoléon cherchent à exploiter dans l'intérêt de leur cause. Nous faisons allusion à la visite rendue par le prince Napoléon à l'impératrice. Encore bien qu'on affirme que la conversation s'est bornée à un échange de compliments de condoléances, on cherche à faire croire au public que le prince a réparé ainsi son absence si commentée lors des funérailles du Prince impérial. On n'insiste toutefois pas trop sur ce point. Le prince ne veut pas en effet paraître avoir fait acte de prétendant, ce qui donnerait au gouvernement un prétexte pour l'expulser. Ses partisans laissent donc volontairement planer un certain vague sur le caractère de cette entrevue, d'où les divers commentaires du public. En fait, nous ne croyons pas qu'il y ait eu, dans le sens politique du mot, fusion entre les deux branches du bonapartisme.

Le prince Napoléon, s'il cherche à faire le moins de bruit possible, n'en agit pas

moins très-activement. Il paraît se préoccuper surtout de dissiper les opinions répandues au sujet de ses sentiments à l'égard des catholiques. On parle beaucoup, notamment d'une conversation récente entre le prince et un prêtre français placé à la tête d'un des plus importants diocèses du Sud-Ouest. Dans cette conversation, le prince aurait très-vivement protesté de son respect pour la religion et ses ministres. Il aurait encore exprimé des sentiments analogues dans une lettre adressée à un autre archevêque. Le prince cherche — passez-moi l'expression — à apprivoiser les catholiques. Il est assez douteux qu'il y réussisse.

— On télégraphie d'Alger que la ville a repris son aspect ordinaire; le calme est rentré dans l'esprit de la population. L'opération du déblaiement continue. Tout danger nouveau est écarté. Partout une liste de souscriptions s'est ouverte dans un élan spontané de générosité pour secourir les victimes.

— Voici les noms des représentants des diverses nations au mariage d'Alphonse XII :

M. l'amiral Jaurès, pour la France; M. le comte de Gortschakoff, pour la Russie; lord Napier, pour l'Angleterre; le général Cialdini, pour l'Italie; M. le comte de Solms, pour l'Allemagne; M. le comte de Ludolf, pour l'Autriche; M. le baron de Beyens, pour la Belgique; M. Semeschina, pour le Japon; M. Rherman, pour la Suède; général Caula, pour le Portugal, et M. Belzanni, pour la Grèce.

— On annonce la mort de M. le comte Xavier Branicki, décédé à Siout (Egypte), le 22 de ce mois.

M. le comte Branicki était l'un des fondateurs du Crédit foncier de France.

Pendant le siège de Paris, en 1870, il a donné une somme de 500,000 fr. pour les blessés. Bien que Polonais d'origine, il était Français de cœur.

Il avait du reste obtenu des lettres de grande naturalisation. Il laisse, dit-on, une fortune de 40 millions, et un seul héritier, son fils, le comte Augustin Branicki.

LES CONSTRUCTIONS NAVALES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

Sous ce titre, nous lisons dans le journal *La Houille* :

« Il vient de se passer un fait des plus pénibles pour l'industrie française, et sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs. La Compagnie Générale Transatlantique, dont M. Eugène Péreire est président, vient, on le sait, d'être déclarée adjudicataire du service entre Port-Vendres et l'Algérie, au lieu et place de la Compagnie Valéri; elle a, pour rester adjudicataire, consenti à réduire à 493,500 fr. la subvention de 1,200,000 fr. proposée par le cahier des charges. Le nouveau service doit commencer le 1^{er} juillet 1880, et 40 steamers sont nécessaires à la Compagnie pour l'organiser : c'est donc un délai de huit mois

et demi seulement qu'elle avait pour se procurer ces bâtiments.

» Elle a commencé par s'adresser aux quatre grands chantiers de construction français; en présence de ce délai trop court, trois constructeurs, parmi lesquels M. Normand, du Havre, se sont retirés; la Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée a offert un bateau livrable en dix mois et demi, un autre en douze mois et demi, et les autres en quatorze mois. La Compagnie Transatlantique, pour se conformer aux délais fixés par le cahier des charges, a dû, en conséquence, s'adresser aux constructeurs anglais, et elle a partagé sa commande entre : MM. John Elder et Co, de Glasgow, MM. Wigham Richardson Greenock, et MM. A. et J. Inglis et Co, de Newcastle, et MM. Caird et Co, de Point-House. De plus, les constructeurs français demandaient 1,400,000 fr. par paquebot, et les anglais seulement 1,100,000 fr.; c'était donc une différence totale de 3 millions de francs.

» La Compagnie Transatlantique ne pouvait donc pas agir autrement qu'elle l'a fait, et nous ne saurions la blâmer de sa décision; un fait semblable est trop grave cependant pour qu'une responsabilité quelconque ne soit pas engagée : nous n'hésitons pas à la rejeter sur les rédacteurs du cahier des charges qui, avant d'imposer des délais aussi courts, devaient s'assurer s'ils suffiraient aux chantiers français, avec les moyens dont ils disposent, pour faire la livraison : ils n'auraient pas mis l'adjudicataire dans la nécessité d'enlever près de 42 millions à l'industrie française. Il y a eu là une légèreté des plus regrettables. »

Etranger.

TURQUIE. — On mande de Constantinople :

« Depuis plusieurs jours, notre monde politique était très-pensif et le public très-inquiet de la nouvelle attitude de l'Angleterre et de ses préparatifs de guerre.

» Ce qui augmentait l'inquiétude, c'est qu'on disait que l'Angleterre avait, pour agir ainsi, l'assentiment de la France. On prévoyait donc à courte échéance un partage inévitable, partage dans lequel l'Autriche aurait eu sa ligne frontière prolongée jusqu'à Salonique, la France, la Syrie, l'Angleterre, l'Asie-Mineure et la Grèce, ses frontières naturelles.

» Cependant, mes dernières informations m'autorisent à vous assurer que l'orage anglais se dissipe graduellement, que la flotte ne quitte pas Malte et que les réformes demandées s'élaborent dans un esprit de conciliation. Tout cela serait dû à l'attitude de réserve des puissances que l'Angleterre n'aurait pas voulu pousser à se prononcer, d'autant plus que n'étant pas sortie des voies diplomatiques, elle pouvait arrêter à temps ses démonstrations armées.

» Aussi faut-il nous en féliciter, car les inquiétudes ci-haut décrites du public ont

jeté la confusion dans toutes les sphères de ce pays. »

Chronique militaire.

Par décision ministérielle du 25 novembre, M. de Scourion de Beaufort, lieutenant au 25^e régiment de dragons, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Courtot de Cisse, commandant le 41^e corps d'armée.

On s'occupe, en ce moment, au ministère de la guerre de constituer un comité consultatif pour l'infanterie et pour la cavalerie.

Ces comités seraient présidés, le premier, par le général Clinchant, commandant le 6^e corps d'armée, le second, par le général de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée.

Jusqu'ici, aucune décision définitive n'a encore été prise relativement à l'organisation et au fonctionnement de ces deux comités.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* d'hier annonce que M. Maziau, suppléant du juge de paix à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), est nommé juge de paix à Doué (Maine-et-Loire).

Les délateurs de l'arrondissement de Saumur semblaient se reposer depuis quelque temps, après leurs nombreux exploits, dans leur œuvre sourde et ténébreuse de termites.

Il restait à Doué un juge de paix honnête, M. Barthélemy des Chadenèdes. Homme intègre, d'une haute impartialité, aimé et estimé de tous ses justiciables, administrant la justice avec un tact remarquable et une rare connaissance des lois, il honorait autant ses fonctions qu'elles pouvaient l'honorer lui-même. Vite, nos républicains purent le dénoncer et obtinrent sa révocation. Ils n'ont pu alléguer aucun fait contre ce digne magistrat, à moins qu'une trop grande honorabilité soit déjà devenue, sous la République, une cause d'exclusion des fonctions publiques.

Cette mesure sera vivement ressentie dans tout le canton de Doué, où M. Barthélemy des Chadenèdes ne compte pas un ennemi. Les auteurs de cette révocation peuvent se vanter d'avoir rendu un vrai service au parti conservateur en provoquant, parmi nos populations rurales, un plus grand sentiment de répulsion pour le régime actuel.

Avis de crue. — Les journaux de Tours publient la dépêche suivante :

« Une crue se manifeste sur le Cher. »
» On présume que le maximum sera de 2 m. 70 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 27 novembre dans la matinée.
» On pense que la crue atteindra, à Tours, 2 m. 70, le 28 dans la matinée. »

A Saumur, la Loire est à 2 m. 20.

Le jeune homme se défendait comme un beau diable, ce qui ne l'eût pas empêché d'être dépouillé, et probablement assassiné pour l'empêcher de se plaindre, si un survenant, sortant en bombe d'une maison noire, n'eût brusquement renversé la situation.

C'était un homme robuste et déterminé qui se jeta sur les malandrins sans connaître leur nombre, frappant à droite et à gauche avec les formidables baltoirs que la nature avait attachés à ses poignets et que le maniement des rames avait développés outre mesure.

Un des hommes tomba, l'autre s'enfuit en hurlant, le troisième demanda grâce. Le justicier improvisé ne voulait rien entendre et continuait à cogner comme un sourd.

Il fallut que Robert le retirât de ces terribles poignes de fer, en si piteux état, du reste, qu'il le laissa aller, le jugeant suffisamment puni.

Alors, le sauveur et le sauvé s'envisagèrent et se dirent convaincus que, pour une première rencontre, celle-là ne laissait rien à désirer comme pittoresque.

L'un déclara qu'il était étranger à Bordeaux, où son agrément seul le retenait; l'autre, qu'il était capitaine au service de la compagnie concessionnaire des transports de voyageurs sur la Gironde.

La présentation ainsi faite, ils se serrèrent la main avec de chaudes expressions de gratitude

d'un côté, et de l'autre de brusques « Allons donc!... ça vaut-il la peine d'en parler? N'en auriez-vous pas fait autant à ma place? » articulés par le marin aussi modeste que courageux.

Depuis cette nuit d'aventures, nous l'avons dit déjà, les deux hommes s'aimaient beaucoup.

II

Un paysage peu ordinaire frappait en ce moment le regard distrait de Robert. C'était une façon de hameau comme on n'en voit guère, et un genre de constructions assez inusité ailleurs que dans ces latitudes.

A droite, en descendant le fleuve, une bordure de collines d'un brun rougeâtre s'allongeait sur une étendue considérable, laissant peu d'espace entre elle et l'eau.

Rocher, craie ou terre durcie, on ne devinait point tout d'abord de quelles matières cet exhaussement prolongé était produit, peut-être un peu de chacune; mais, ce qui surprenait l'étranger, c'était d'y voir creusées les demeures des habitants.

Petites maisons pauvres et propres, prises dans le rocher comme des nids d'oiseaux de proie, et montrant nettement par leurs ouvertures primitives tout ce qui manquait à l'intérieur.

Quelques-unes avaient, sur le devant, une pièce bâtie avec de la vraie chaux et de la vraie pierre, ce qui leur permettait une cheminée dont le tuyau

de briques rouges montait fièrement au dehors.

Celles-là, c'étaient des maisons à « l'aise », comme on le disait dans toute cette région du Rigadet, si originale et si agreste.

Il y en avait même — suprême luxe! — qui s'appuyaient seulement à la colline et semblaient avoir des murs comme toutes les maisons. Elles étaient bien peu nombreuses. En cherchant bien, jusque dans les moindres plis de terrain, Robert en compta jusqu'à six.

Un petit monde rustique s'agitait sur la déclivité du talus; une bande d'enfants saluait l'arrivée du bateau de ses cris joyeux, aussi faux, du reste, que les pialements désespérés d'une nichée de jeunes oies dérangées dans leurs ébats par le remous des vagues.

— Oh! que c'est joli et curieux, ce petit coin de rocher! dit Robert à Rovelou qui passait.

— N'est-ce pas, monsieur?... Il y a des peintres qui viennent quelquefois en tirer le tableau.

— Ils ont là une bien bonne idée. Est-ce que nous n'allons pas y arrêter?

— Non, monsieur, il n'y a pas de ponton. Ce n'est pas une station assez importante.

— Ma foi! tant pis!... J'aurais aimé à visiter ces nids, là-haut. Le premier bateau m'aurait repris au passage.

Le capitaine sourit de cette fantaisie sans y répondre, occupé qu'il était à faire raser la rive au

plus près par sa docile embarcation.

Robert le remarqua et ne put s'expliquer cette manœuvre, puisque l'on ne devait pas aborder.

— Alors, que faisons-nous donc, capitaine? demanda-t-il.

— Patience, monsieur, et regardez un peu par ici.

Et le capitaine désignait du doigt un petit canot monté par une femme, qui quittait précipitamment le rivage.

La femme et le capitaine, malgré la distance, échangeaient même déjà des signes effectueux.

— Ah! vous avez des amis par ici, Rovelou?

Le digne homme tourna sa grosse face réjouie vers son interlocuteur en disant avec une satisfaction non équivoque :

— J'ai mieux que des amis, monsieur de Madiran, j'ai une bonne vieille femme de mère, qui est bien la meilleure créature du monde, et une sœur,

que vous voyez là, qui est une personne bien capable, allez!

— Ah! ah!... cette rameuse est votre sœur?

— Pierrette Rovelou, oui, monsieur, pour vous servir; une paysanne, pas plus, mais qui, pour le bon cœur et l'amitié, en rendrait à beaucoup de grandes dames.

— Hélas! soupira Robert qui brusquement

rejeté par ce seul mot dans le courant d'idées dont il avait eu tant de peine à sortir, n'accorda plus

Communtation de peine.

Par décision du 18 novembre 1879, M. le Président de la République a commué en dix ans de détention, avec vingt ans de surveillance de la haute police, la peine de mort prononcée, le 6 octobre dernier, par le Conseil de guerre, contre le nommé Rondeau, soldat réserviste au 66^e de ligne, reconnu coupable de voies de fait et d'outrages envers ses supérieurs, à l'occasion du service.

Lecture de cette décision a été faite au condamné, à l'ouverture de la séance.

LE JUGEMENT RENDU CONTRE LE *Courrier d'Angers*.

Voici le texte du jugement rendu par le tribunal correctionnel d'Angers contre le *Courrier*, à son audience du 24 novembre :

« Attendu qu'il résulte des faits de la cause que de Lagarde, en publiant, comme directeur-gérant du *Courrier d'Angers*, dans les numéros de son journal portant les dates des 7 et 9 novembre courant, deux articles dont l'auteur est demeuré inconnu, a outragé M. Chudeau ;

« Que l'outrage résulte autant de l'esprit général de ces écrits, que des termes employés, notamment lorsqu'il y est dit, ainsi que le relève la citation : « que M. Chudeau a fait preuve d'une incomparable outrecuidance ; — qu'il s'est rendu ridicule ; — qu'il a pris une situation qui ne lui fait pas honneur ; — qu'il a été mis à la porte du parquet de première instance d'Angers alors qu'il y était attaché ; — qu'il a dans son passé certaines histoires ridicules ou fâcheuses ; — que sa tenue à l'audience de rentrée de la Cour a pris les proportions d'un véritable scandale ; — qu'il a prononcé son discours avec une intention visiblement insolente et provocatrice ; — qu'il a dépassé l'inconvenance ; — qu'il a commis un manquement et a été insolent vis-à-vis de la Cour ; — qu'aucun magistrat ne pourrait désormais s'exposer à être en contact avec lui sans répugnance ; — et que, s'il avait été donné à M. le garde des sceaux de l'entendre et surtout de le voir prononcer son discours, il aurait été pour la seconde fois mis à la porte du parquet ;

« Attendu que l'attaque du journal vise et touche M. Chudeau, tant en raison de sa qualité, puisqu'il y est désigné, à plusieurs reprises, comme substitut du procureur général d'Angers, qu'à raison de ses fonctions, puisque les articles ont été publiés à l'occasion et comme critique du discours prononcé par lui le 4 novembre courant, à l'audience de rentrée de la Cour, en exécution des articles 35 et 36 de la loi du 6 juillet 1806 ;

« Attendu que l'intention de l'auteur de

qu'une attention distraite aux mouvements agiles du petit canot.

(A suivre.) CLAIRES DE GRANDNEUX.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 27 novembre 1879,

Tournée artistique sous la direction de M^{me} THÉNARD, de la Comédie-Française.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

M^{me} MARIE LAURENT

Du théâtre de l'Odéon,

MM. Maurice SIMON, REYKERS, MONDET, LAGARDE, M^{lle} Jeanne PAZZA et DERRAL, du théâtre de l'Ambigu.

THERÈSE RAQUIN

Drame en 5 actes, de M. ÉMILE ZOLA.

M^{me} MARIE LAURENT jouera le rôle de M^{me} Raquin, qu'elle a créé à Paris.

Distribution. — Laurent, M. Maurice Simon ; Michaud, M. Reykers ; Grivet, M. Mondet ; M^{me} Raquin, M^{me} MARIE LAURENT ; Thérèse Raquin, M^{lle} J. Pazzaz ; Suzanne, M^{me} Derval ; Camille, M. Lagarde.

Le spectacle commencera par :

UNE HISTOIRE ANCIENNE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Emile de Najac.

Distribution. — Georges de Gailles, M. Reykers ; Clotilde, M^{lle} Derval.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

ces écrits d'outrager M. Chudeau, résulte manifestement des termes employés, et que de Lagarde, bien qu'il prétende à l'audience n'avoir eu la pensée d'offenser personne, est trop intelligent pour les avoir publiés sans en avoir compris et excepté la partie ;

« Attendu qu'en agissant comme il l'a fait, le prévenu a commis le délit prévu et réprimé par l'art. 6 de la loi du 25 mars 1822, lu à l'audience par M. le président, et ainsi conçu :

« Loi du 25 mars 1822. — Art. 6..... »

« Attendu que c'est un devoir pour les juges d'examiner en pareille matière jusqu'où peuvent aller leur sévérité et la susceptibilité de l'offensé ;

« Attendu spécialement qu'il y a lieu de rechercher si le bénéfice des circonstances atténuantes doit être accordé au prévenu ;

« Attendu que, sans prendre part à une polémique à laquelle il doit et veut rester étranger, le tribunal ne saurait méconnaître que des esprits sages, et que n'agitent en aucune façon les passions politiques, ont, avec tristesse et regret, cru voir dans le discours de M. Chudeau, membre du parquet de la cour, et dans sa façon de défendre l'inamovibilité de la magistrature, — cette garantie de l'impartialité des jugements donnée aux juges et aux justiciables, — une attaque à cette même inamovibilité et une menace à son existence ;

« Qu'il leur a en outre semblé que ce n'était pas là un de ces discours « sur un sujet convenable à la circonstance » qui a été prescrit par l'art. 36 de la loi précitée du 6 juillet 1806 ;

« Attendu que ces sentiments, pénibles seulement chez des hommes calmes, ont pu être portés chez des hommes habitués à une polémique ardente, comme de Lagarde, jusqu'au point de leur faire dépasser les limites permises sans qu'ils se soient rendus un compte suffisant de la gravité de leurs actions ; — qu'il en résulte pour de Lagarde une cause d'atténuation ;

« Vu les art. 14 de la loi du 25 mars 1822 et 463 du Code pénal, lus à l'audience par M. le président et ainsi conçus : Loi. de 1822, art. 14, C. P., art. 463 ;

« Condamne de Lagarde, Henri, à deux cents francs d'amende.

« Vu en outre l'art. 26 de la loi du 26 mai 1819, art. 26,

« Dit que le présent jugement sera publié une fois *in-extenso* en caractères ordinaires à la première page des journaux le *Courrier d'Angers*, *l'Etoile*, *le Maine-et-Loire*, *le Patriote de l'Ouest* et *l'Union de l'Ouest*, après l'expiration d'appel et aux frais de de Lagarde.

« En conformité de l'art. 194 du Code d'instruction criminelle, condamne de Lagarde aux dépens liquidés à huit francs un centime, plus deux francs de droit de poste.

« Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

« Ainsi jugé et prononcé, etc. »

Le *Patriote d'Angers* entrevoit la possibilité que ce jugement soit frappé d'appel et peut-être déferé à la cour de cassation. Il contient, dit la feuille angevine, des considérants qui ne sauraient passer inaperçus et que la presse ne manquera pas de commenter ; ce sont ceux où les membres du tribunal censurent à leur tour le discours de M. Chudeau, c'est-à-dire d'un substitut, d'un délégué de M. le procureur général.

Ajoutons que, pour le prévenu, les détails d'appel sont de dix jours, et pour le ministère public, de deux mois.

Le mercredi 12 novembre, deux cents pèlerins de Saumur quittaient notre ville pour se rendre au tombeau de saint Martin.

La *Semaine religieuse* de Tours, rendant compte des divers pèlerinages qui se sont rendus ce même jour dans la chapelle provisoire du thaumaturge de la Touraine, consacre à celui de Saumur les lignes suivantes :

« A dix heures, un pieux pèlerinage arrive à Saint-Martin : c'est tout le canton de Saumur, représenté par plus de deux cents personnes. Les pèlerins déposent au pied du tombeau un magnifique bouquet. C'est comme l'épanouissement de leurs âmes pieuses. Elles se reflètent dans ces fleurs, qui contrastent par leur fraîcheur avec l'âpreté de la saison. Des chants pleins d'entrain et de ferveur sont exécutés pendant la messe, les communions sont nombreuses ; l'édifica-

tion déborde pour nous. Que saint Martin en soit loué !

« Le soir, à trois heures, nos pèlerins, qui ont eu le loisir de satisfaire leur dévotion, viennent prendre congé du saint tombeau, et apprendre, de la bouche du directeur du pèlerinage, M. l'abbé Branchereau, les leçons qu'ils doivent recueillir de leur visite. Ils sauront être, nous n'en doutons pas, ce que leur disait l'éloquent orateur, apôtres et soldats. Double mission qui n'a jamais été plus nécessaire que dans les circonstances où se trouvent aujourd'hui les âmes.

« A quatre heures, les pèlerins de Saumur quittaient notre chapelle provisoire, qui conservera le souvenir et le parfum de leur pieuse visite. »

POITIERS.

M. de Touchimbert, élu dimanche conseiller général de la Vienne en remplacement de M. Orillard, a adressé la lettre suivante à ses électeurs :

« Electeurs du canton sud de Poitiers,

« Appelé par vos suffrages à vous représenter au Conseil général de la Vienne, je viens vous exprimer ma vive reconnaissance pour la confiance que vous voulez bien m'accorder.

« Toujours guidé par le sentiment du devoir à accomplir et par le désir de vous être utile, je répondrai à cette confiance en défendant vos intérêts de mon mieux.

« A cette heure, il n'y a plus de majorité, il n'y a plus de minorité : j'entends être à la disposition de tous, sans distinction de fortune, de naissance, comme aussi de partis politiques.

« Cherchons ensemble l'union pour trouver la paix, afin d'assurer le travail, ce consolateur souverain dans les épreuves de la vie.

« DE TOUCHIMBERT. »

Par arrêté de M. le préfet de la Vienne, le sieur Fricot, cantonnier à Moussac, canton de l'Isle-Jourdain, est suspendu de ses fonctions pour 15 jours.

Par un autre arrêté de M. le préfet de la Vienne, le sieur Champion, garde-champêtre de la commune de Poitiers, est révoqué de ses fonctions.

M. Fricot et M. Champion avaient commis le crime impardonnable d'avoir assisté le premier à la conférence de M. de Mun, à Montmorillon ; le second à celle de M. Chesnelong, à Poitiers.

Le journal radical le *Phare de la Loire* a publié la fausse nouvelle que voici, reproduite comme vraie par plusieurs autres journaux :

« Le cri de : Vive le Roi ! n'a pas été poussé seulement au banquet, mais bien encore en pleine rue de Chailans. La gendarmerie a été obligée de sévir, et plusieurs procès-verbaux ont été dressés. A la gare aussi, au moment du départ de 4 heures 30, les mêmes cris de : Vive le Roi ! ont été poussés. »

M. Le Royer poursuivra-il le *Phare de la Loire* pour délit de fausse nouvelle « de nature à troubler l'ordre public » ?

M^{re} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, se rend à Rome. Le vénérable prélat est accompagné d'un de ses vicaires généraux.

Une pétition couverte de plus de trois mille signatures a été remise au maire d'Orléans, au nom des habitants, pour lui demander qu'une rue de cette ville reçoive le nom de Dupanloup, en souvenir des bienfaits du vénérable prélat.

Lundi, le train qui arrive du Croisic à Saint-Nazaire à neuf heures, a subi un retard de deux heures, causé par un accident survenu à la machine, dans les environs de Saint-André. Au lieu de pouvoir réclamer une locomotive à Saint-Nazaire, on a été obligé d'aller à la Bôle chauffer une machine pour la ramener à Saint-André, pendant que les voyageurs, arrivés de Nantes par le train de six heures, se promenaient en maugréant dans la gare de Saint-Nazaire, sans avoir aucune espèce de renseignement sur la durée du retard ; le chef de gare de Saint-André

n'était pas capable, paraît-il, de répondre télégraphiquement à une dépêche.

Voilà les chemins de fer exploités par l'Etat ! et encore nous voyons cela sur une ligne insignifiante. Que serait-ce donc si toutes les lignes étaient dans les mêmes mains ? (Union bretonne.)

Mercredi matin, à la gare de Flers, en allant éveiller dans leur poste un mécanicien et deux chauffeurs de Caen, on les trouva inanimés sur leurs lits.

Ces imprudents avaient allumé du feu dans le poêle avant de se coucher, et avaient fermé la clef du tuyau. Les gaz délétères ne trouvant plus d'issue, s'étaient répandus en abondance dans la chambre, et les avaient presque complètement asphyxiés.

On a eu beaucoup de mal à les rappeler à la vie. Cependant on espère les sauver.

Faits divers.

Un nouvel effondrement s'est produit à Paris lundi matin, vers dix heures, au-dessus des Catacombes, à une faible distance du passage Gourdon, où, au mois d'avril dernier, à la suite d'un accident du même genre, trois maisons disparaissaient presque complètement dans un fondis.

Un tombereau chargé de pavés passait sur le boulevard Montparnasse, quand, arrivé en face de l'école spéciale d'architecture, les chevaux s'arrêtèrent subitement. Le charretier les enleva d'un vigoureux coup de fouet, la voiture avança de quelques mètres, mais en même temps un bruit étrange se fit entendre.

Le charretier se retourna, et vit avec effroi, précisément à l'endroit où les chevaux s'étaient arrêtés un instant, le sol s'affaisser peu à peu, en même temps qu'un bruit souterrain et continu se faisait entendre.

C'était un fondis qui venait de se produire sur la chaussée, précisément sur la voie du tramway-sud.

Une des voitures de cette compagnie arrivait à cet endroit quelques minutes après, et, devant l'impossibilité où elle se trouvait de franchir cet obstacle, s'empressait de rétrograder.

Ce n'est que dans l'après-midi et à l'aide de machines spéciales que les tramways ont pu, en déraillant à cet endroit, continuer leur service régulier.

Un ingénieur de la ville envoyé sur les lieux a fait commencer immédiatement les travaux de consolidation nécessaires, et, dans un rapport adressé à l'administration supérieure, a constaté qu'en cet endroit comme au passage Gourdon et autres lieux, il était indispensable d'aviser au plus tôt à de sérieux travaux de consolidation.

Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)

Graine de Moutarde blanche Didier. (Voir aux annonces.)

Dépôt chez M. Micault-Roy, épiciers.

Capsules Durel, au goudron ferrugineux. Dépôt dans les pharmacies.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, N^o 4, N^o 4 bis, N^o 6, N^o 8 et N^o 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80

Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création)

et les moyens de prendre les mesures soi-même.

6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

VESTON Grosse mousseline, double tartan, très soigné. 16 fr.

ULSTER Draperie frisée, réversible, col pélerine, poches manchon. 19 fr.

L'ELBEUF Suprême, très finement complé, draperie cheviot, double tartan. 29 fr.

PARDESSUS Draperie mousseline, double tartan, col velours. 19 fr.

ULSTER Nouveau modèle riche draperie, triple épaisseur, double entourage, tartan, large col pélerine, poches manchon. 29 fr.

PARDESSUS Pour Enfants Draperie ratonée, doubles boutons. 8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TExier; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	8 h. 10 —	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	10 h. 54 matin.	10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 55 —	4 50 soir.	9 15 soir.	9 15 soir.	9 15 soir.
7 40 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —	11 35 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	9 h. 48 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.	5 14 soir.	6 25 soir.	6 25 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	9 35 —	9 35 —	4 15 —	4 15 —	4 15 —
6 45 —	10 32 —	10 32 —	11 —	11 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 60	05	Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	710			
3 % amortissable	83 20		Crédit Foncier, act. 500 f.	1025	5		Crédit Mobilier esp.				
4 1/2 %	119	25	Obligations foncières 1877	375	25		Société autrichienne	573 75	3 75		
5 %	115 10	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor.	519		Crédit Mobilier	555		7 50	Orléans	386			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	340		Crédit Foncier d'Autriche	602 25		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	384			
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	510		Est	765		5	Est	395 50			
— 1865, 4 %	525		Paris-Lyon-Méditerranée	1139			Nord	394 25			
— 1869, 3 %	406		Midi	870			Ouest	385			
— 1871, 3 %	401		Nord	1463		5	Orléans	384			
— 1875, 4 %	513		Orléans	1140			Paris (Grande Ceinture)	387 50			
— 1876, 4 %	515		Ouest	760		3 75	Paris-Bourbonnais	382 50			
Banque de France	3393 50	17 50	Compagnie parisienne du Gaz	1293 50		2 50	Canal de Suez	563			
Comptoir d'escompte	850		C. gén. Transatlantique	616	25						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — omnibus-mixte.	1 — 25 — — soir, —
3 — 32 — — omnibus (s'arrête à Angers)	7 — 15 — — omnibus (s'arrête à Angers)
10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — — omnibus
8 — 40 — — omnibus	9 — 40 — — express
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte	4 — 44 — — omnibus-mixte
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION
A faire audit Hospice général pendant l'année 1880.

Le vendredi 19 décembre 1879, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1880 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^o Section. Beurre, œufs;
- 2^o id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfon, farine de graine de lin;
- 3^o id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 4^o id. Bois de sapin;
- 5^o id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 2^e et 5^e sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat Economique de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON ET MAGASIN
Situés rue Saint-Jean, n° 29.
S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (647)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER Pour Noël 1880, MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10. S'adresser audit notaire. (622)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

ADJUDICATION
Les dimanches 30 novembre et 7 décembre 1879, à midi,

A la Madelaine, commune de Cizay.

- 1^o LA COUPE DES GARENNES, commune du Vaudelnay-Rillé, contenant 13 hectares;
 - 2^o LA COUPE DE LA FORÊT DE BROSSAY, commune de Cizay, contenant 19 hectares;
- Le tout dépendant du château de Montreuil-Bellay. (635)

A LOUER PRÉSENTEMENT, MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.
S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage, AVEC CAVE ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, **PORTION DE MAISON**
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier, demande de suite un petit clerc.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc

UN MÉNAGE demande un employé, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 402, rue Richelieu, Successeur de BROU.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT ET SUR MESURE en 10 heures Robes, Costumes, Confections, Modes, Tenues, Bijoux, Tissus deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit l'importance, tous les deuil 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris
Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr}. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage; Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41, à Paris.
La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovat.

PLUS de DOS RONDS



Plus de Dames, ni de Messieurs, ni d'Enfants aux dos ronds avec la Bretelle Américaine brevetée.
Celle bretelle a, par sa forme particulière, tous les avantages d'une bretelle spéciale pour les épaules, et comme support de l'appareil pour les dames ou de pantalons pour les messieurs.
Elle étire la poitrine et donne aux poumons une respiration libre. Elle fortifie ainsi la voix et les poumons, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
Elle donne de la résistance et se porte sans inconfort, avec une sorte de bien-être au contraire, pour la personne qui en fait usage.
Elle est surtout d'une valeur incontestable pour les personnes aux habitudes sédentaires, pour les jeunes filles et jeunes gens qui grandissent ou font leurs études.
Prix suiv. qual. : 3^{fr}, 5^{fr}, 7^{fr}, 10^{fr}.
Envoyé franco pour toute la France sur réception de mandat, payable à M. N. HENDALL, 134, rue de Rivoli, maison principale pour la France et le continent. En envoyant le commandé, donner la mesure de la poitrine prise sous les bras.
Echantillon libéré au Commerce.

CAPSULES DUREL au Goudron Ferrugineux
MM. les Docteurs TROUSSEAU & PIDOUX dans leur Traité de Thérapeutique recommandent d'une manière particulière la Graine de Moutarde blanche comme ayant obtenu les meilleurs résultats dans la Guérison des Maladies de l'Estomac (Gastrites, Gastralgies), des COLIQUES INTESTINES et du FOIE, des DARTRES, des HÉMORRHOÏDES, des CONGESTIONS, des RHUMATISMES, des CONSTIPATIONS OPINIÂTRES, etc.
DIDIER, 20, B^o Poissonnière, Paris

ENCRE-POUDRE-ÉWIG
POUR SAUMUR L'ESCRIVE 801-802
Nolre, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes
1 fr. 10. Les Y. KAROUBIL & AUBER, 14, Paris